

Syndicat DEPART Compte-rendu de la réunion d'information du 28 février 2019

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL annonce aux délégués présents le jeudi 28 février 2019 à 18h30 en salle socio-culturelle de Lavau que le quorum n'étant pas atteint, les rapports à l'ordre du jour appelant délibération¹ seront reportés à une séance ultérieure, et que la présente réunion d'information portera uniquement sur les points suivants :

1. Rapport d'activités 2018
2. Point d'étape sur le SCoT des Territoires de l'Aube
3. Retour sur les derniers avis émis sur les documents d'urbanisme
4. Questions diverses

1. Rapport d'activités 2018

Madame la Vice-Présidente Claude HOMEHR donne lecture à la salle du rapport d'activités 2018 du syndicat DEPART. Le rapport rappelle d'abord la nature et le cadre de travail du syndicat (sa structure, son périmètre d'intervention, ses missions, son organisation administrative, son équipe technique), il synthétise ensuite les différentes missions et activités accomplies en 2018, et donne le bilan financier de l'année passée. Le bilan des activités et travaux du syndicat permet notamment de mettre en avant les éléments suivants :

- **L'élaboration du SCoT des Territoires de l'Aube** : dans l'esprit permanent de co-construction qui anime le syndicat DEPART, ce sont 19 réunions de travail qui se sont tenues pour élaborer les trois phases majeures du SCoT des Territoires de l'Aube en 2018 (diagnostic de territoire, PADD, DOO) à travers la mobilisation régulière de 3 instances (Collectif de construction, Groupes territoriaux et Collectif de partage), ainsi que 5 ateliers de concertation ouverts au public.
- **Le suivi des documents d'urbanisme et la veille à la compatibilité** avec les objectifs et orientations du SCoT de la région troyenne et du SCoT du PNRFO : 25 avis ont été formulés dans le cadre des avis aux documents d'urbanisme et du rôle de personne publique associée (PPA) du syndicat.
- **L'assistance et l'accompagnement des collectivités en matière d'aménagement et d'urbanisme** : le syndicat est régulièrement sollicité pour apporter des conseils techniques et/ou juridiques à la demande, et peut aussi mener des travaux d'approfondissement sur certaines thématiques : c'est ainsi qu'a été rédigée une fiche-outil sur l'intégration des bâtis agricoles et viticoles dans le paysage.

¹ Adoption du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2018 (rapport 2019-02-01) et Débat d'Orientation Budgétaire (rapport 2019-02-02).

- **La participation aux démarches et réflexions d'aménagement** : le syndicat s'est investi dans de nombreux projets en 2018 : la démarche Atelier des territoires sur la thématique « Mieux vivre ensemble dans le périurbain » ; l'élaboration du SRADDET, schéma régional d'aménagement, qui a abouti notamment à une 2ème contribution collective interSCoT avec les territoires voisins de Chaumont et Langres ; la plateforme régionale du foncier ; les démarches de SCoT limitrophes ; le PAPI d'intention puis l'engagement dans le PAPI complet de la Seine troyenne et supérieure ; l'élaboration de la Charte de développement commercial en partenariat avec Troyes Champagne Métropole ; la réflexion sur l'agriculture à l'échelle de l'agglomération ; ou encore le suivi et la participation active aux diverses démarches et réflexions d'aménagement et de planification (PDU, PLH, PCAET de l'agglomération, étude de redynamisation du bourg-centre de Bar-sur-Seine...).
- **La gestion administrative du syndicat** : 48 dossiers ont été analysés par le syndicat dans le cadre des CDPENAF (Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) et CDAC (Commission départementale d'aménagement commercial) ; 13 réunions des instances syndicales (Bureau et Comité) ont été préparées ; l'équipe technique a participé à plusieurs séminaires et formations, dont certains en tant qu'intervenant expert, et a participé, accompagnée de quatre élus, aux rencontres nationales des SCoT organisées par la Fédération nationale à Amiens.
- **La gestion des données statistiques et infographiques.**
- **L'animation du SCoT** : 4 lettres du SCoT ainsi qu'une 2ème plaquette décryptant l'outil SCoT ont été diffusées ; le site internet, modernisé et actualisé en 2018, a connu une fréquentation moyenne de plus de 4000 visites par mois.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL souligne l'intérêt de ce document pour exposer la pluralité des missions réalisées par le syndicat DEPART, et informe qu'il sera diffusé à l'ensemble des délégués titulaires et suppléants, aux EPCI membres, aux 352 communes du périmètre ainsi qu'aux partenaires institutionnels. Le rapport d'activités est également disponible sur le site internet du syndicat.

2. Point d'étape sur le SCoT des Territoires de l'Aube

Madame Claudie LEITZ fait un point d'étape sur le calendrier du SCoT. Suite à la réunion du Collectif de construction tenue ce jour le 28 février, une réunion du Collectif de partage est prévue le 28 mars pour présenter le document d'orientation et d'objectifs (DOO) aux personnes publiques. L'arrêt du projet de SCoT est prévu le 20 mai, s'ensuivra un passage en CDPENAF le 25 juin, et, en parallèle, la consultation des personnes publiques associées de juin à août. L'enquête publique est prévue entre octobre et novembre, pour une approbation souhaitée en début d'année prochaine.

- **Echanges avec la Région sur le projet de SRADDET et les objectifs de réduction de la consommation d'espace**

Madame Claudie LEITZ retrace les derniers échanges avec la Région dans le cadre de l'élaboration du schéma d'aménagement régional (SRADDET). Suite aux demandes exprimées collectivement par les SCoT de la région sur la reconsidération des objectifs de réduction de la consommation d'espace, quelques évolutions substantielles ont été apportées au projet :

- la reformulation de l'objectif de réduction de la consommation foncière pour 2050 qui consiste désormais à tendre vers (et non plus atteindre strictement) 75% d'économie de foncier (et non plus 80%) ;
- le recul de la période de référence, désormais fixée à 2003-2012, période plus favorable aux territoires en matière de dynamique de construction ;
- la suppression de la mention d'une méthode commune pour l'analyse foncière ;
- l'intégration d'une dérogation aux taux de réduction de la consommation d'espaces dans le cadre d'une démarche coordonnée entre 3 SCoT limitrophes minimum ;
- l'intégration d'une définition commune de la « consommation foncière ».

Le projet de SRADDET ayant été arrêté courant décembre, des évolutions peuvent encore intervenir avant son approbation prévue en décembre 2019. Le syndicat pour sa part devra formaliser un avis sur ce dossier en tant que personne publique associée.

Madame Claudie LEITZ explique qu'en terme de méthodologie, compte-tenu de la complexité d'obtention et de traitement des fichiers fonciers sur la période requise, et la Région Grand Est ayant diffusé les chiffres qu'elle a utilisés, il a été convenu en accord avec les services de l'Etat de se baser sur ces chiffres pour ne pas retarder le calendrier d'élaboration du SCoT.

Les analyses et les estimations des besoins en foncier liés au scénario du SCoT, que ce soit sur le plan résidentiel ou économique, ont permis de définir des potentiels d'urbanisation en adéquation avec les objectifs régionaux. Le projet de SCoT permet ainsi de répondre à l'objectif de réduction de 50% de la consommation d'espace à l'horizon 2030 et de tendre vers une réduction de 75% à l'horizon 2050.

• Résultats du sondage en ligne

Madame Aurore CHAUSSEPIED restitue ensuite l'analyse des résultats du sondage en ligne destiné aux habitants du SCoT, mis en place dans le cadre des modalités de concertation. Intitulé « Comment vivez-vous votre territoire ? », le sondage est resté accessible en ligne durant trois mois (17/09-16/12) et a recueilli 168 réponses, dont une majorité de répondants habite la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole (79%). Les principaux résultats peuvent être résumés comme suit :

- de manière générale, les critères de qualité du cadre de vie et de proximité au lieu de travail s'avèrent plus déterminants dans le choix du logement que les critères de fonctionnalité (proximité d'équipements et services, confort du logement...) ou de coûts.
- l'éloignement du lieu de résidence à l'emploi (au-delà de 15 et 30 kms) n'apparaît pas comme un facteur discriminant, les sondés mettant en avant un attachement au lieu de vie et un choix assumé d'en accepter les coûts (éloignement, trajets quotidiens...).
- si 77% des sondés n'ont jamais expérimenté le télétravail, 75% se disent prêts à l'expérimenter.
- très peu de sondés utilisent régulièrement (1x/semaine et plus) les transports en commun même lorsqu'ils existent sur le territoire (4%).
- autant de personnes ont déjà pratiqué le covoiturage que celles qui ne l'ont jamais pratiqué. Dans les deux cas, la question de l'adaptation de cette solution de mobilité pour les trajets courants et notamment domicile-travail pose question.
- pour une majorité de sondés, « sauvegarder l'environnement » passe d'abord par la mise en œuvre de politiques globales de protection (pratique d'une agriculture raisonnée, préservation de la ressource eau...) puis par les petits gestes individuels du quotidien (tri sélectif...).
- pour une majorité d'entre eux encore, les priorités en matière d'enjeux environnementaux sur leur territoire se portent d'une part sur la protection des richesses naturelles (biodiversité, eau,

milieux, paysages...), et d'autre part sur la développement de la sensibilisation à l'environnement et la réduction des nuisances (pollution, risques...).

Monsieur François MANDELLI réagit sur l'intérêt des résultats du sondage au regard du faible échantillon de réponses recueilli. Monsieur Hervé CHAMBON note que le monde rural a peu répondu et n'est que peu représenté.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL rappelle que l'exercice n'avait pas vocation à asseoir une décision mais à infirmer ou conforter les tendances observées dans le cadre du diagnostic du SCoT. D'une manière générale, il note que les modalités de concertation mises en place dans le cadre de la démarche SCoT ont assez peu mobilisé, malgré les relances et moyens développés.

3. Retour sur les derniers avis émis sur les documents d'urbanisme

Monsieur Guillaume PATRIS restitue à la salle les derniers avis émis par le syndicat sur les documents d'urbanisme, le comité syndical ayant délégué l'expression de ces avis au Président après examen en Bureau. Les différents points soulignés dans la rédaction de ces avis relatifs au projet de SCoT arrêté du Pays de Châlons-en-Champagne et à la demande de dérogation dans le cadre du projet de PLU d'Estissac sont ainsi présentés.

4. Questions diverses

Aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL remercie chaleureusement les délégués présents et clôture la réunion d'information.